



# Technicentre AURA

**CSE extra amiante**

## **SUD-Rail ne fait pas confiance à la direction .....**

Alors que de l'amiante a été retrouvé sur des TGV qui d'après la direction, promis juré, n'avaient pas d'amiante, quelle crédibilité peut on apporter à la direction et au cabinet d'analyse?

**Bien évidemment aucune pour SUD-Rail !**

C'est donc pour cela que SUD-Rail proposait qu'une expertise ait lieu par un cabinet indépendant, le même qui avait réalisé l'expertise il y a 1 an et demi suite à la découverte de pièces amiantées sur des wagons. Là aussi l'entreprise a été prise en flagrant délit de mensonge, des pièces neuves amiantées avaient été découverte....alors que l'amiante est interdite depuis 1997!

### **CSSCT extra réunion RPX extra**

La direction devant cette découverte d'amiante sur le TGV suite à un droit d'alerte par des élus SUD-Rail convoque des réunions extraordinaires.

Bien évidemment, la direction sait qu'elle a péché, elle essaye de rattraper le coup en faisant croire qu'elle s'inquiète de cette découverte.

Lors de ces réunions elle se veut rassurante:  
« regardez on fait des prélèvements, il n'y a pas d'amiante. Ayez confiance! »

On se demandait pourquoi à la réunions RPX la CGT n'était pas présente lors de cette réunion.... Et pourquoi le représentant CFDT était bien silencieux....



**..... D'autres si !**

## Extrait de la délibération proposée par SUD-Rail

Dans ce contexte, le CSE TER AURA émet de sérieuses inquiétudes sur la possible exposition des salariés lors des travaux sur les engins TER. En particulier lors des chantiers de pelliculage, confiés à une entreprise sous-traitante dont nous avons eu à souligner à plusieurs reprises, par courrier au DET, les conditions déplorables dans lesquelles elle intervenait en dépit des règles de sécurité. Ces travaux nécessitent des opérations de ponçage qui pourraient exposer les salariés et contaminer les ateliers en cas de présence d'amiante dans les matériaux.

Ne disposant pas des compétences techniques et réglementaires suffisantes pour appréhender cette problématique complexe du risque amiante, le CSE TER AURA décide de recourir à un expert agréé.

Alors que la direction a menti sur la nature de certains matériaux, qu'elle sait que l'entreprise de pelliculage n'utilise pas les bons outillages, notamment les aspirateurs; qu'elle n'avise pas les représentants du personnel lorsqu'elle s'aperçoit que les cheminots, que le personnel de l'entreprise de nettoyage et ceux de l'entreprise de pelliculage peuvent être empoisonnés, qu'elle ne fait pas changer la manière de travailler de cette entreprise de pelliculage malgré l'intervention de plusieurs élus....il faudrait donc faire confiance à l'entreprise qui va, promis juré, faire de nouveaux prélèvements et tout mettre en œuvre etc etc HAHAAH!



**La CGT, a voté contre la délibération, CFDT et FO se sont abstenus  
La délibération n'est pas adoptée.  
Certains pensent que la santé des cheminots est défendue par la direction, quelle naïveté!**

✂

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse SNCF.....

N° de Tel SNCF : ..... Portable : .....

Mail : .....

Je souhaite recevoir et diffuser l'information Sud Rail - Nombre d'exemplaires :

Je veux adhérer à Sud Rail.



A remettre à un délégué SUD-Rail

